

VILLE D'HAVELUY

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de séance : 22 FEVRIER 2023

Date de convocation : 16 FEVRIER 2023

Date d'affichage : 16 FEVRIER 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 16

Votants : 20

L'an deux mille vingt-trois, le 22 février, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni à la salle des fêtes municipale sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + MURCIA B., 2ème Adjoint + MAYEUX M., 3ème Adjointe + FERAHTIA A., 4ème Adjoint + DHAUSSY L., 5ème Adjointe + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + LEFEBVRE B. + PLANTIN M.F. + CLOSSE E. + GLORIA D. + BUONGIORNO G. + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J.

EXCUSES : MM. PERNAK C. qui donne pouvoir à MURCIA B.+ CASABIANCA M. qui donne pouvoir à RYCKELYNCK J.P. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à MAYEUX M. + DELBECQ D. qui donne pouvoir à PERTOLDI C.

ABSENTS : MM. GARCIA M.

Secrétaire de séance : Mme MAYEUX M.

Délibération N° 2023-01-07

OBJET

Convention Territoriale Globale – CAF du Nord

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Contrat Enfance Jeunesse a été la démarche majeure, portée par la CAF, afin d'encourager le développement des services aux familles en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse. Ce contrat a été remis en question, du fait notamment de sa complexité qui le rend peu lisible mais aussi de sa lourdeur de gestion.

La CAF du Nord propose de développer un nouveau cadre d'intervention par l'élaboration d'un projet social de territoire partagé : la Convention Territoriale Globale (CTG). Cette convention de partenariat traduit les orientations stratégiques définies par la collectivité et la CAF du Nord en matière de services aux familles.

La Convention Territoriale Globale couvre, dans la plupart des cas, des domaines d'interventions suivants :

- Enfance ;
- Jeunesse ;
- Parentalité ;
- Accès aux droits ;
- Inclusion numérique ;
- Animation de la vie sociale ;
- Logement ;
- Handicap.

Cet engagement vise, par ailleurs, à mettre en place une démarche de diagnostic partagé et à favoriser l'émergence d'une démarche projet à l'échelle intercommunale pour toutes les communes qu'elles soient signataires d'un CEJ ou non.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF du Nord et de la collectivité à poursuivre leur appui financier des services aux familles du territoire. Sa signature conditionne le maintien des financements du dispositif Contrat Enfance Jeunesse arrivé à échéance le 31 décembre 2022 par le biais des bonus territoires.

Suite à la présentation des nouvelles modalités de contractualisation remplaçant le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF du Nord (CTG, bonus territoires, impacts sur les modalités de financement),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 voix « POUR »),

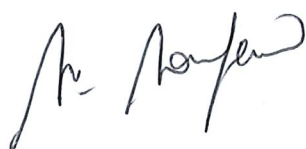
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement ainsi que la Convention Globale Territoriale.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

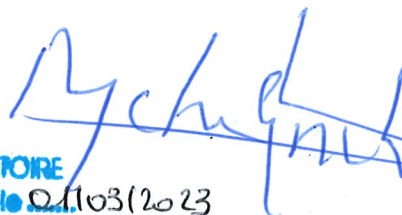
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

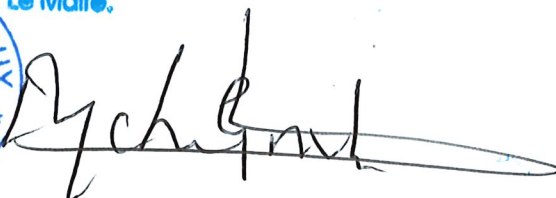
Le Maire,



Mariette MAYEUX



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le 02/10/2023
Publiée ou notifiée le 03/03/2023
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire, Jean-Paul RYCKÉLYNCK



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Haveluy
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DELIB20230107
Objet :	Convention Territoriale Globale - CAF du Nord
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-02-22 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de compétences des communes
Identifiant unique :	059-215902925-20230222-DELIB20230107-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215902925-20230222-DELIB20230107-DE-1-1_0.xml	text/xml	873 o
Document principal (Délibération) Nom original : DELIB 2023_01_07.pdf Nom métier : 99_DE-059-215902925-20230222-DELIB20230107-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	467.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 mars 2023 à 15h16min03s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 mars 2023 à 15h16min04s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 mars 2023 à 15h16min05s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 mars 2023 à 15h31min17s	Reçu par le MI le 2023-03-01